



Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le

09 JUN 2023



ID : 033-213302078-20230609-DEL202341A-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 JUIN 2023

DELIBERATION 2023.41A – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE : ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN ET FRAIS ANNEXES AU LIEU DIT LES PRADES

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	1 ^{er} JUIN 2023
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	8 JUIN 2023
Conseillers présents	24	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	5	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		Serge FLAHAUT
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			Brigitte NABET-GIRARD
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM		X		
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM		X		
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM		X		
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM		X		Frédéric MALVILLE

Mairie d'Izon

207, avenue du Général de Gaulle

Tél. 05 57 55 45 46 - contact@izon.frwww.izon.fr

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE :
ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN ET FRAIS ANNEXES AU LIEU DIT
LES PRADES**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le guide des aides à l'investissement du Département de la Gironde 2023 afin de favoriser l'émergence d'investissements dans la filière agricole et la gestion écologique des espaces publics,

Considérant les projets d'investissement de la commune d'Izon au titre de l'exercice 2023,

Considérant l'opportunité d'acquérir les terrains listés en annexe et dont le propriétaire est actuellement Monsieur Bernard Feydiou 21ha 23a 25ca, pour un prix net vendeur de 130 000 €, des droits SAFER de 13 000€ et des frais notariaux estimés à 2800€,

Considérant que ces terrains permettraient à la commune de devenir propriétaire de terrains dans le but de préserver des espaces naturels,

Considérant que la commune souhaite s'engager dans cette démarche de protection des espaces naturels et demander au Département le classement des parcelles acquises en espaces naturels sensibles (ENS) afin qu'elles intègrent le réseau des ENS girondins,

Il est proposé au conseil municipal de :

SOLLICITER le Conseil Départemental de la Gironde au titre du dispositif d'aide à l'acquisition foncière (40% du montant de l'acquisition compris les frais notariés et annexes).

DIT que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
POSTES	Montant HT		Montant HT
Acquisition des terrains Feydiou	130 000€	Subvention département (40%) au titre de l'acquisition foncière	58 320€
Frais SAFER	13 000€	Subvention Agence de l'eau (40%) au titre de l'acquisition foncière	58 320€
Droits notariaux	2800€	Autofinancement (20%)	29 160€
TOTAL	145 800€	TOTAL	145 800€

Il est demandé au conseil municipal de :

- Solliciter le Département de la Gironde au titre du dispositif d'aide à l'acquisition foncière (40% du montant de l'acquisition compris les frais notariés et annexes) pour le projet cité dans le cadre du plan de financement prévisionnel susmentionné ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents ou actes afférents à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 Pour, 0 contre, 0 Abstention

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le

09 JUIN 2023

ID : 033-213302078-20230609-DEL202341A-DE

- **SOLLICITE** le Département de la Gironde au titre de l'acquisition foncière des terrains (40% du montant de l'acquisition compris les frais notariés et annexes) pour le projet cité dans le cadre du plan de financement prévisionnel visé ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents ou actes afférents à ce dossier.

Publiée le
Le Secrétaire de séance



Clément MEZERGUE

Fait à Izon, le 8 juin 2023
Le Maire,



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.